



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PÊCHE



Ministère des Affaires Locales
et de l'Environnement



الجمهورية التونسية
République Tunisienne



Au service
des peuples
et des nations

Communiqué de presse

Les enjeux et les modalités de la participation de la Tunisie à la COP 25

Le ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), organisent une conférence de presse vendredi 29 novembre 2019, à l'hôtel Novotel à partir de 9h30. Cette conférence de presse s'articulera autour de la participation de la délégation tunisienne à la COP25 prévue du 2 au 13 décembre 2019 à Madrid (Espagne).

La participation de la Tunisie à la COP25 lui permettra de renforcer son positionnement dans le cadre des négociations sur les changements climatiques en vue de mobiliser la Finance Climat. Elle permettra également de réaffirmer son engagement et d'élever son ambition au profit de l'action climat renforçant ainsi la résilience de son développement et l'équité sociale notamment les plus vulnérables aux risques climatiques.

La Tunisie est considérée comme un hot spot quant au risque climatique dans la région méditerranéenne. En effet, les défis entre autres liés à la surexploitation des eaux (124%) et le stress hydrique, le déficit de la balance énergétique et la dégradation des ressources naturelles et des écosystèmes multipliés par le risque climatique impactent le développement durable des générations futures et retardent la relance de la croissance économique. Avoir une vision à long terme, appuyée par des réformes de court et moyen termes quant au modèle de développement informé sur les risques climatiques, est une opportunité de taille qui sera appuyée par la finance climat qu'offre l'Accord de Paris sur le climat.

Information sur le contexte

Lutte contre le changement climatique : repères historiques

Depuis les années 1970, le changement climatique s'est dangereusement accéléré, aggravé par des activités humaines de plus en plus énergivores et, surtout, de plus en plus émettrices de gaz à effet de serre. C'est tout un écosystème qui se retrouve menacé aujourd'hui, et les conséquences sont observables sur toute la planète : fonte des glaces en Antarctique, montée du niveau de la mer, hausse des températures...

La prise de conscience de la gravité du changement climatique a commencé depuis 1979. Mais après plusieurs années de recherche et de plaidoyers, ce n'est qu'en 1992 que l'une des conventions phares sur l'environnement a été signée. Il s'agit de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique, adoptée le 9 mai



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PÊCHE



Ministère des Affaires Locales
et de l'Environnement



الجمهورية التونسية
République Tunisienne



Au service
des peuples
et des nations

1992 à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio De Janeiro et ratifiée en 1994. Cinq ans plus tard, le Protocole de Kyoto a été signé (1997), où des objectifs ambitieux ont été fixés pour la période 2008 - 2012. Il s'agissait de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 5,2% par rapport à 1990.

L'Accord de Paris, est le premier accord universel sur le climat adopté par la communauté internationale le 12 décembre 2015. Il est le fruit de plusieurs années de négociations, notamment celles durant la conférence des parties COP21 à Paris. Son but principal est de limiter la hausse des températures de 2 à 1,5 degré à l'horizon 2100. Malgré tout l'espoir que cet accord avait suscité, force est de constater que peu de pays ont respecté leurs engagements. Pis encore : les Etats-Unis, l'un des émetteurs les plus importants au monde, ont décidé de quitter l'Accord de Paris depuis juin 2017, et officiellement communiqué ce retrait le 4 novembre 2019 aux Nations Unies.

La COP25 est la continuité de tous ces efforts de négociation et de plaidoyers dans le but de trouver un accord sur les moyens de mise en œuvre de l'Accord de Paris ciblant ainsi l'objectif de contenir le réchauffement climatique à 2°C voir même 1,5°C. Parmi les thèmes à aborder et qui feront l'objet de négociation entre les parties à la COP 25 on cite l'inventaire de la mise en œuvre et de l'ambition établi par la COP 25 avant 2020. Cet inventaire fournira aux parties une occasion d'examiner leurs efforts pour faire face au changement climatique dans la période pré-2020.

Les parties sont censées faire le point sur les efforts en matière d'atténuation, d'adaptation et de soutien. Le bilan fournira également un espace pour une réflexion globale et collective sur les défis et les opportunités d'amélioration de la mise en œuvre et de l'ambition des objectifs climat des pays. Par ailleurs, la COP 25 sera également une occasion de discuter des moyens de mise en œuvre de l'accord de Paris notamment le financement, la transparence et le transfert technologique ainsi que des besoins des populations locales et indigènes pour faire face aux risques climatiques.

Changement climatique : l'engagement de la Tunisie

La Tunisie a démontré une politique volontariste et une réelle volonté de changement dans ce domaine. Notre pays, selon le Rapport National Volontaire de la mise en œuvre des ODD (Objectifs de développement durable), a intégré 80% de ces ODD à son plan de développement 2016-2020. Plus encore : au niveau de l'analyse intégrée fondée sur les Droits de l'Homme et se référant, entre autres, à la Constitution tunisienne, le taux d'intégration est de 64%. La Tunisie se place, ainsi, première à l'échelle africaine en ce qui concerne l'atteinte des ODD, alors qu'elle occupait le 8ème rang en 2018 selon le SDG Index.

En dépit de ces efforts, le travail à accomplir reste important et la Tunisie s'est engagée à réduire son intensité carbone de 41% d'ici 2030 par rapport à 2010. Pour ce faire, 20 milliards de dollars seront nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies, programmes et projets contribuant à cet objectif climat dans le cadre de l'Accord de Paris. Les deux tiers de cette enveloppe seront assurés à travers la coopération internationale, y compris les investissements privés.